



# Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil communautaire du jeudi 7 mars 2024 18H00 - Salle Émile Leynaud - Château de Florac

**(20) Présents** : Henri COUDERC, Flore THÉRON, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY.

**(0) Suppléants** :

**(9) Ayant donné pouvoir** : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THÉRON, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES.

**(15) Absents Excusés** : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**NOMBRE DE VOTANTS : 29**

*Participaient également à cette séance ordinaire, les chefs de services ou agents suivants : Violaine MARTIN, Lucie SAINT-VICTOR, Etienne AMEGNIGAN, Jean-François POULICHOT, Fabrice DELTOUR et David BENYAKHOU.*

- **OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur Henri COUDERC, Président, ouvre la séance et indique qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> séance de l'année 2024.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Claudie MARTIN-PASCAL est désigné(e) Secrétaire de séance.

- **ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES**

1. VALIDATION ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DDFIP LOZERE
2. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL
3. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
4. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT
5. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE SPANC
6. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE
7. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE
8. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE ZA DE COCURES
9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT
12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE SPANC
13. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE
14. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE
15. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE ZA COCURES
16. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET PRINCIPAL
17. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
18. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT
19. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE SPANC
20. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ
21. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE
22. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ANNEXE ZA COCURES

#### **SOLIDARITÉS TERRITORIALES**

23. AVENANT À LA CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT ALSH FOYER RURAL PTITS CAILLOUX

#### **RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES**

24. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

#### **EAU - ASSAINISSEMENT**

25. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RESERVOIR HOPITAL FLORAC FONDS DE CONCOURS SDEE
26. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE OEUVRE POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMTE A FLORAC

#### **TRAVAUX STRUCTURANTS**

27. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HOTEL DU ROCHEFORT

#### **● MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du 8 février 2024 (secrétariat de la séance assuré par Marie-Thérèse CHAPELLE).

Après lecture, ce compte-rendu n'amenant pas d'observation particulière est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

#### **● COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT :**

- Attribution d'un marché de travaux pour réparation sur le réseau AEP.

#### **● COMMISSION DES FINANCES**

COUDERC Henri, Président, Fabrice DELTOUR et David BENYAKHOU, présentent les dossiers préparés par la Commission, en lien avec la Conférence des maires et le Bureau communautaire.

#### **1. VALIDATION ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DDFIP LOZERE - DELIB-2024-019 :**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** le nouveau réseau de proximité des Finances publiques déployé depuis 2020 au plan national et le travail en étroite collaboration mené depuis lors par la Communauté de communes en liaison avec le pôle de la Direction départementale, la Conseillère aux décideurs locaux, le Service de gestion comptable et le Trésorier communautaire,

**CONSIDÉRANT** que ce partenariat s'est renforcé pour tenir compte des besoins d'expertise croissants, dans un contexte économique tendu, en lien avec le déploiement de la nomenclature comptable M57 et les diverses réformes de ces dernières années,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, collectivité et DDFIP souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et donc à renforcer encore leur coopération,

**CONSIDÉRANT** que dans un contexte réglementaire évolutif en matière budgétaire et comptable, les collectivités locales doivent faire face à la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics, justifiant plus que jamais d'assurer la progression de la qualité comptable et de renforcer l'efficacité du recouvrement des créances, pour assurer ainsi une protection optimale,

**CONSIDÉRANT** que cette exigence de qualité comptable se justifie pleinement également en réponse aux exigences de transparence des comptes publics et d'optimisation de la gestion publique,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient à ce titre de disposer de comptes fiables, à la fois nécessité et atout, auxquels les élus communautaires entendent souscrire,

**CONSIDÉRANT** en effet que disposer d'une comptabilité de qualité est source d'information claire et pertinente pour la direction de l'organisme, permet de fournir des données comptables fiables aux tiers (État, fournisseurs, créanciers publics, établissements bancaires, citoyens...) et fiabilise les outils de gestion, de pilotage et d'évaluation de la performance des gestionnaires et des décideurs publics,

**CONSIDÉRANT** encore que l'efficacité du recouvrement des produits locaux suppose un partenariat étroit noué entre l'exécutif local et le comptable public, essentiel à l'efficacité générale, depuis la prise en charge de l'utilisateur au niveau des services communautaires et tout au long de la chaîne comptable,

**CONSIDÉRANT** enfin qu'un état des lieux réalisé par les partenaires et la réflexion conduite sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels, puis de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser,

**CONSIDÉRANT** que, sur ces bases, les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de  cinq axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale  :

- Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement ;
- Améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
- Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables

**CONSIDÉRANT** que ces 5 axes sont déclinés en un plan comptant 9 actions, allant du *Rapprochement des services* (Action n°1), à la *Modification du système de prélèvement mis en place au service Eau et Assainissement* (Action n°6), en passant par le *Pilotage conjoint de la qualité des comptes* (Action n°7) ou encore la *Réalisation d'analyses financières* (Action n°9), en lien étroit avec la politique et les projets conduits par la Communauté de communes,

**CONSIDÉRANT** que chaque action est décrite dans une fiche détaillée et fera l'objet d'un suivi réalisé au moyen d'un tableau de bord, puis d'un bilan annuel réalisé par les partenaires, permettant d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, ce bilan permettra aussi de réorienter les démarches entreprises,

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévu de conduire ces dispositions sur une période de 3 ans (2024-2027),

**CONSIDÉRANT** la pleine adhésion des services à cette proposition d'Engagement partenarial triennal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** le projet d'Engagement partenarial avec la DDFIP de la Lozère sur la période 2024-2027 ;

**SOUHAITE** que ce dispositif lié à la modernisation de la gestion publique locale et d'amélioration de la qualité des comptes renforce l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers ;

**APPROUVE** les termes du projet de convention d'Engagement partenarial triennal, notamment les objectifs partagés organisés en 5 axes et déclinés en 9 actions, mais aussi les modalités de suivi et d'évaluation de ce dispositif ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention d'Engagement avec Madame la Directrice départementale des Finances publique, la Conseillère aux décideurs locaux et Monsieur le Trésorier, ainsi que tout acte et pièce utile se rapportant à cette démarche partenariale.

## **2. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL - DELIB-2024-020 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-021 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe Eau et Assainissement pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**4. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-022 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe DSP Eau et Assainissement pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE SPANC - DELIB-2024-023 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**6. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE - DELIB-2024-024 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe des Maisons de santé pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**7. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE - DELIB-2024-025 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe du Complexe culturel de la Genette Verte pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**8. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE ZA DE COCURES - DELIB-2024-026 :**

**Le Conseil communautaire,**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe ZA de Cocurès pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 9. **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL - DELIB-2024-027 :**

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2023 de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, qui se présentent comme suit, pour le Budget principal :

### 1. **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 891 907,06	1 872 695,06	99%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	83 660,00	83 606,64	100%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	750,00	119,50	16%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 033,39	0,00	0%
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	646 026,39	523 833,05	81%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 254 989,81	2 215 520,98	98%
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 626 667,00	1 611 864,13	99%
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENTS	38 838,09	0,00	0%
042 - SECTION À SECTION	537 567,26	537 567,26	100%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 085 439,00</b>	<b>6 845 206,62</b>	<b>97%</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	Taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	462 220,22	462 220,22	100%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	1 071 331,67	952 482,98	89%
73 - IMPÔTS ET TAXES	690 404,00	839 765,33	122%
731- FISCALITE LOCALE	3 282 665,00	3 212 269,93	98%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 096 063,40	1 123 440,25	102%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 763,00	145 396,62	97%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0,00	0%
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	74 117,88	87 994,89	119%
042 - SECTION À SECTION	258 373,83	253 496,60	98%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 085 439,00</b>	<b>7 077 066,82</b>	<b>100%</b>



## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
040- OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	238 272,81	233 395,58	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	176 000,00	166 180,55	2 000,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	77 328,07	63 069,00	
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 624,42	1 983,19	
1502 - LOCAUX OTI	0,00	0,00	
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	18 295,82	8 027,22	1 160,68
1506 - TRAVAUX DIVERS	97 473,10	53 562,82	4 772,55
1507 - HABITER MIEUX	0,00	0,00	
1701 - ETUDE COMPETENCE AEP	0,00	0,00	
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	335 605,00	37 568,00	298 037,00
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	0,00	1 000,00	1 483,00
1805 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	4 200,00	0,00	3 600,00
1806 - AGRANDISSEMENT CRECHE DE FLORAC	30 501,66	30 494,21	
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	66 250,00	0,00	2 040,00
1901 - QUALITE DE L'AIR	0,00	0,00	
1904 - AMENAGEMENT ZA ZAE	28 600,00	26 850,50	
2101 - OPERATION GRAND SITE DE FRANCE	0,00	0,00	
2102 - NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	2 079 255,27	1 492 185,74	586 729,26
2103 - REHABILITATION GENETTE VERTE	0,00	0,00	
2104 - AMENAGEMENT BIT WC PUBLICS LA MALENE	66 621,20	57 793,63	3 252,00
2105 - EXTENSION ATELIER SAINT LAURENT	0,00	0,00	
2106 - ROUSSES MISES AUX NORMES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	0,00	0,00	
2201 - MAM ISPAGNAC	10 002,67	0,00	
2202 - UNITE VINIFICATION ISPAGNAC	15 000,00	0,00	
9012 - INFORMATIQUE LOGICIELS	18 873,98	7 407,80	9 466,18
9018 - ACQUISITION MOBILIER	15 000,00	3 585,44	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 279 904,00</b>	<b>2 183 103,68</b>	<b>912 540,67</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	189 144,42	189 144,42	
021 - Virement de la section de fonctionnement	38 838,09	-	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	537 567,26	537 567,26	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	240 047,06	112 427,43	127 619,63
13 - SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT		57 763,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00	1 848,39	
1502 - LOCAUX OTI	0,00	0,00	
1701 - ETUDE COMPETENCE AEP	0,00	0,00	
1805 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	0,00	
1806 - AGRANDISSEMENT CRECHE DE FLORAC	250 434,96	171 749,36	74 806,56
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	26 973,38	0,00	26 973,38
1808 - CHARTE SIGNALÉTIQUE GRAND SITE	8 775,93	0,00	8 775,93
1811 - SENTIERS DE RANDONNEE	31 410,25	0,00	
1901 - QUALITE DE L'AIR	28 680,00	0,00	28 680,00
1904 - AMENAGEMENT ZA ZAE	13 014,00	0,00	13 014,00
2002 - RESTRUCTURATION GR VALLEE DU TARN	55 252,47	19 628,61	
2102 - NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	1 792 384,00	562 350,00	1 222 061,00
2104 - AMENAGEMENT BIT WC PUBLICS LA MALENE	64 514,00	0,00	60 993,78
9012 - INFORMATIQUE LOGICIELS	0,00	190,00	
9018 - ACQUISITION MOBILIER	1 868,18	814,40	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 279 904,00</b>	<b>1 653 482,87</b>	<b>1 562 924,28</b>

## 1. RÉSULTAT

**Le résultat brut global 2023 du Budget Principal est de – 297 760,61 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 352 623,00 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2023.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante:

Budget principal	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	189 144,42		- 718 765,23	- 529 620,81	650 383,61	120 762,80
Fonctionnement	462 220,22		- 230 360,02	231 860,20		231 860,20
<b>Total</b>	<b>651 364,64</b>	<b>-</b>	<b>- 949 125,25</b>	<b>- 297 760,61</b>	<b>650 383,61</b>	<b>352 623,00</b>

**Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget principal ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-028 :**

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe AEP et ASSAINISSEMENT qui se présentent comme suit :

## 1. SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	735 814,00	609 293,59
012 - CHARGES DE PERSONNEL	500 000,00	425 669,21
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	150 847,00	150 847,00
022- DEPENSES IMPREVUES	45 481,03	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - SECTION À SECTION	752 282,00	752 282,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 678,00	29 389,94
66 - CHARGES FINANCIÈRES	65 000,00	64 713,50
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 500,00	15 747,71
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 695,00	0,00
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>2 304 297,03</b>	<b>2 047 942,95</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	68 654,03	68 654,03
042 - SECTION À SECTION	373 438,00	373 438,00
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	1 786 475,00	1 710 765,54
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	48 500,00	49 819,68
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 500,00	4 743,95
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 730,00	37 773,87
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>2 304 297,03</b>	<b>2 245 195,07</b>

Chapitre	Budget 2020	CA 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	15 000,00	11 724,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	284 407,09	215 160,20
	4	4
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110,24	110,24
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>303 517,33</b>	<b>230 994,44</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
16 - Emprunts et dettes assimilés	233 000,00	230 797,60	
5001 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - BARRE DES CEVENNES	0,00	0,00	
5003 - AEP LE BRAMADOU - BARRE DES CEVENNES	20 432,00	0,00	20 432,00
5101 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - LES BONDONS	0,00	0,00	
5102 - ENQUETE PUBLIQUE CAPTAGES AEP - LES BONDONS	0,00	0,00	
5103 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI - LES BONDONS	93 684,70	43 473,90	50 210,80
5202 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - CANS ET CEVENNES	9 599,00	4 749,00	4 850,00
5301 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - CASSAGNAS	48 008,25	46 349,46	
5302 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG - CASSAGNAS	10 088,00	491,67	9 596,33
5502 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - GATUZIERES	6 071,55	6 065,70	
5601 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - HURES LA PARADE	150,00	0,00	150,00
5701 - TRAVAUX AEP - ISPAGNAC	13 000,00	0,00	13 000,00
5702 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES - ISPAGNAC	0,00	0,00	
5802 - SCHEMA DIRECTEUR AEP - MEYRUEIS	0,00	0,00	
5803 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - MEYRUEIS	27 502,00	22 257,00	5 245,00
5804 - TRAVAUX SUR RESEAUX ET OUVRAGES - MEYRUEIS	0,00	0,00	
5805 - TRAVAUX AEP LE CROUZET - MEYRUEIS	0,00	0,00	
5901 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - ROUSSES	0,00	0,00	
6001 - CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TRUEL - SPT	0,00	0,00	
6102 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES VANELS - VEBRON	0,00	0,00	
7001 - NUMERISATION DU RESEAU - SMIAEP MEJEAN	0,00	0,00	
7002 - AUTRES TRAVAUX SUR RESEAUX ET OUVRAGES - SMIAEP MEJEAN	0,00	0,00	
7003 - TRAVAUX SUR RESEAU AEP NIVOLIERES - SMIAEP	40 000,00	20 910,34	19 089,66
8001 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - LA SALLE PRUNET	0,00	0,00	
9013 - MTB REGUL CAPTAGE PELATAN	0,00	0,00	
9022 - TRAVAUX AEP	279 289,39	108 177,45	111 111,94
9023 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	55 846,96	28 738,20	27 108,76
90260 - ACHAT MATERIEL	90 673,53	67 658,12	23 015,41
9030 - MISE EN PLACE D'UN SIG	0,00	0,00	
9031 - RESEAUX AEP STE ENIMIE	0,00	0,00	
9032 - ASSAINISSEMENT MAS ST CHELY CAUSSIGNAC	32 600,00	21 026,48	11 573,52
9033 - ASS COLL LA MALENE	0,00	0,00	
9035 - MO PROTECTION ST CHELY DU TARN / POUGNADOIRE	0,00	0,00	
9040 - ASSAINISSEMENT MAS ST CHELY	0,00	0,00	
9041 - TRAVAUX DE PROTECTION CAPTAGE BURLE	0,00	0,00	
9043 - ETUDE POUR RECHERCHE RESSOURCES EN EAU	53 000,00	0,00	10 000,00
9044 - RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP	0,00	0,00	
9045 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI (CCE + ROU + LSP)	96 921,00	54 163,20	42 757,80
9046 - TRAVAUX REPRISE RESEAU AEP LA MIMENTE SUITE INTEMPERIES 06/202	0,00	0,00	
9048 - MISE EN PLACE DE TELESURVEILLANCE	24 906,00	0,00	24 906,00
040 - SECTION À SECTION	365 938,00	365 938,00	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 500 710,38</b>	<b>1 020 796,12</b>	<b>373 047,22</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	148 101,05	148 101,05	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	752 282,00	752 282,00	
041- Opérations patrimoniales			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 362,00	0,00	
5001 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - BARRE DES CEVENNES	0,00	0,00	
5003 - AEP LE BRAMADOU - BARRE DES CEVENNES	32 317,25	0,00	32 317,25
5004 - REHABILITATION ASSAINISSEMENT BARRE DES CEVENNES	12 518,00	12 518,00	
5101 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - LES BONDONS	21 500,00	15 124,82	
5103 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI - LES BONDONS	77 250,18	20 303,00	54 089,18
5202 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - CANS ET CEVENNES	17 352,00	0,00	8 746,00
5301 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - CASSAGNAS	57 185,50	26 476,42	
5302 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG - CASSAGNAS	0,00	0,00	
5501 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - GATUZIERES	0,00	0,00	
5502 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - GATUZIERES	2 640,00	2 640,00	
5601 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - HURES LA PARADE	2 808,40	0,00	
5703 - STATION EPURATION - ISPAGNAC	8 066,00	8 066,00	
5802 - SCHEMA DIRECTEUR AEP - MEYRUEIS	0,00	0,00	
5803 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - MEYRUEIS	20 144,00	18 125,60	
5805 - TRAVAUX AEP LE CROUZET - MEYRUEIS	0,00	0,00	
5901 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - ROUSSES	80 136,00	66 277,88	
6001 - CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TRUEL - SPT	0,00	0,00	
7001 - NUMERISATION DU RESEAU - SMIAEP MEJEAN	0,00	0,00	
7003 - TRAVAUX SUR RESEAU AEP NIVOLIERS - SMIAEP	0,00	0,00	
7004 - CREATION DE LA PRISE D'EAU SUR LA JONTE	14 633,00	14 633,00	
9013 - MTB REGUL CAPTAGE PELATAN	0,00	0,00	
9022 - TRAVAUX AEP	60 000,00	2 926,98	60 000,00
9023 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	0,00	6 134,07	
90260 - ACHAT MATERIEL	33 000,00	33 000,00	
9045 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI (CCE + ROU + LSP)	82 082,00	41 867,00	37 601,00
9046 - TRAVAUX REPRISE RESEAU AEP LA MIMENTE SUITE INTEMPERIES 06/202	0,00	0,00	
9047 - REHABILITATION STEP QUEZAC	25 333,00	25 333,00	
9048 - MISE EN PLACE DE TELESURVEILLANCE	11 000,00	0,00	11 000,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 500 710,38</b>	<b>1 193 808,82</b>	<b>203 753,43</b>

### 3. RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe AEP et Assainissement est de + 370 264,82 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 200 971,03 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe AEP	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	148 101,05		24 911,65	173 012,70	- 169 293,79	3 718,91
Fonctionnement	68 654,03		128 598,09	197 252,12		197 252,12
Total	216 755,08	-	153 509,74	370 264,82	- 169 293,79	200 971,03

**Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe AEP et assainissement ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-029 :**

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement, qui se présentent comme suit :

**2. SECTION D'EXPLOITATION**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>CA 2023</b>
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	41 659,69	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	10 000,00	9 863,95
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 500,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	225 099,24	225 099,24
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	28 500,00	26 997,37
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>312 758,93</b>	<b>262 960,56</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>CA 2023</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	52 522,96	52 522,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	97 005,97	97 005,97
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	5 000,00	-
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	-	-
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 118,00	84 595,76
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 112,00	59 102,96
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>312 758,93</b>	<b>293 227,65</b>

### 3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
16 - Emprunts et dettes assimilés	37 000,00	35 751,15	
DSP2002 - TRAVAUX A COURT ET TRES COURT TERME FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2003 - DEPLACEMENT CONDUITE EAU STADE FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2004 - REDUCTEUR DE PRESSION BORNE MONECA	0,00	0,00	0,00
DSP2005 - REALISATION DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00
DSP2007 - TRAVAUX DE SECURISATION DE DEUX RESERVOIRS	0,00	0,00	0,00
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND	659 133,82	570 321,27	0,00
DSP2009 - TRAVAUX PR ZA SAINT JULIEN DU GOURG	0,00	0,00	0,00
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	50 000,00	0,00	15 000,00
DSP2011 - RENOUELEMENT SURPRESSEUR STEP FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2012 - TRAVAUX AEP	40 000,00	0,00	40 000,00
DSP2013 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	30 000,00	0,00	30 000,00
DSP2014 - REPRISE CANALISATION AEP PONT DU TARN	0,00	0,00	0,00
DSP2015 - ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DSP 2024	0,00	0,00	0,00
DSP2016 - TRAVAUX AVENUE JEAN MONESTIER (SDA)	42 593,77	0,00	15 000,00
040 - SECTION À SECTION	97 005,97	97 005,97	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	92 527,31	92 527,31	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>955 733,56</b>	<b>703 078,39</b>	<b>100 000,00</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	253 356,01	253 356,01	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 804,00		
DSP2002 - TRAVAUX A COURT ET TRES COURT TERME FLORAC	-	-	0,00
DSP2005 - REALISATION DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT	-	-	0,00
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND	418 474,31	333 854,54	52 785,53
DSP2009 - TRAVAUX PR ZA SAINT JULIEN DU GOURG	-	-	0,00
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	-	-	0,00
040 - SECTION À SECTION	225 099,24	225 099,24	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>955 733,56</b>	<b>812 309,79</b>	<b>52 785,53</b>

### 4. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement est de + 139 498,49 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 92 284,02 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe DSP	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	253 356,01		- 144 124,61	109 231,40	- 47 214,47	62 016,93
Fonctionnement	52 522,96		- 22 255,87	30 267,09		30 267,09
Total	305 878,97	-	- 166 380,48	139 498,49	- 47 214,47	92 284,02

Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE SPANC - DELIB-2024-030 :**

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

**Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe SPANC ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**13. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE - DELIB-2024-031 :**

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé, qui se présentent comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>CA 2023</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 768,00	47 864,64
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 265,42	7 736,06
023 - Virement à la section d'investissement	130 485,00	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	109 801,74	109 801,74
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	2 798,69
66 - CHARGES FINANCIÈRES	25 000,06	24 606,07
67 - CHARGES SPECIFIQUES	500,00	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>341 820,22</b>	<b>192 807,20</b>



Chapitre	Budget 2023	CA 2023
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	27 743,55	27 743,55
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	228 776,67	77 807,80
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 300,00	87 771,96
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>341 820,22</b>	<b>193 323,31</b>

### 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 390,01	172 390,01
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	41 336,00	40 335,93
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	5 721,41	3 637,57
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 743,55	27 743,55
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>247 190,97</b>	<b>244 107,06</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
021 - Virement de la section d'investissement	130 485,00	-
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74	109 801,74
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 904,23	5 979,03
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>247 190,97</b>	<b>115 780,77</b>

### 1. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe Maisons de santé est de – 127 810,18 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de – 127 810,18 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Maisons de santé	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	- 172 390,01		44 063,72	- 128 326,29	-	- 128 326,29
Fonctionnement	5 903,58	5 903,58	516,11	516,11		516,11
Total	- 166 486,43	5 903,58	44 579,83	- 127 810,18	-	- 127 810,18

Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**14. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE - DELIB-2024-032 :**  
**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

**CONSIDERANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Genette Verte qui se présentent comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>CA 2023</b>
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	163 580,00	158 113,55
012 - CHARGES DE PERSONNEL	156 818,86	155 901,48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000,00	6 600,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 101,71	925,13
67- CHARGES SPECIFIQUES	-	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 972,43	66 972,43
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>395 473,00</b>	<b>388 512,59</b>

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>CA 2023</b>
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 547,88	2 547,88
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	17 000,00	19 064,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	374 597,65	358 089,12
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	10 409,67
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 327,47	1 327,47
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>395 473,00</b>	<b>391 438,14</b>

## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	2 686,91	
1001- REHABILITATION GENETTE VERTE	149 263,20	1 372,69	763,20
1002- MATERIEL	21 342,83	9 941,21	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 327,47	1 327,47	
041- Opérations patrimoniales	-	-	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>175 933,50</b>	<b>15 328,28</b>	<b>763,20</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	104 830,50	104 830,50
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 130,57	492,44
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 972,43	66 972,43
041- Opérations patrimoniales	-	-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>175 933,50</b>	<b>172 295,37</b>

## 1. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe de la Genette Verte est de + 159 892,64 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 159 129,44 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Genette verte	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	104 830,50		52 136,59	156 967,09	- 763,20	156 203,89
Fonctionnement	2 547,88	-	377,67	2 925,55		2 925,55
Total	107 378,38		52 514,26	159 892,64	- 763,20	159 129,44

Après qu'il eut été répondu aux questions des délégués concernant notamment la nature des études techniques et diagnostics réalisés sur le bâtiment de la Genette verte et les projets 2024 s'y rapportant. Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Genette Verte ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**15. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE ZA COCURES - DELIB-2024-033 :**

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe ZA de Cocurès qui se présentent comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 984,46	2 110,00
023- Virement à la section d'investissement	272 838,41	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 838,41	272 838,41
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>604 661,28</b>	<b>274 948,41</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
042 - SECTION À SECTION	272 838,41	0,00
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	0,00	0,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	331 689,87	331 689,87
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	133,00	133,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>604 661,28</b>	<b>331 822,87</b>

**1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	272 838,41	272 838,41
040 - SECTION À SECTION	272 838,41	0,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>545 676,82</b>	<b>272 838,41</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
021- Virement de la section de fonctionnement	272 838,41	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 838,41	272 838,41
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>545 676,82</b>	<b>272 838,41</b>

Aucun reste à réaliser n'est constaté sur la section d'investissement.

**1. RÉSULTAT**

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe ZA de Cocurès est de **56 874,46 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de - 56 874,46 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe ZA de COCURES	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	- 272 838,41		272 838,41	-		-
Fonctionnement	-		56 874,46	56 874,46		56 874,46
Total	- 272 838,41	-	329 712,87	56 874,46		56 874,46

**Après que Monsieur le Président se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget annexe ZA de Cocurès ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **16. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET PRINCIPAL - DELIB-2024-034 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif de la Communauté de Communes Gorges Causes Cévennes pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget principal de la CC Gorges Causes Cévennes fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 529 620,81	650 383,61	120 762,80
Fonctionnement	231 860,20		231 860,20
Total	- 297 760,61		352 623,00

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de **529 620,81€** (dépense au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement restant, soit **231 860,20€** (recette au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

## **17. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-035 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe AEP et Assainissement de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe AEP et Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	173 012,70	- 169 293,79	3 718,91
Fonctionnement	197 252,12		197 252,12
Total	370 264,82	- 169 293,79	200 971,03

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **173 012,70€** (recette au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement, soit **197 252,12€** (recette au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

## **18. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT - DELIB-2024-036 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe DSP AEP de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe DSP AEP fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	109 231,40	- 47 214,47	62 016,93
Fonctionnement	30 237,09		30 267,09
Total	139 498,49	- 47 214,47	92 284,02

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **109 231,40€** (recette au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement, soit **30 267,09€** (recette au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

**19. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE SPANC - DELIB-2024-037 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe SPANC fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 4 008,40	0,00	- 4 008,40
Fonctionnement	25 543,72		25 543,72
Total	21 535,32	0,00	21 535,32

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de **4 008,40€** (dépense au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, pour couvrir le besoin de financement de la section soit **4 008,40€** (recette au 1068) ;

**PROPOSE** de reporter en section de fonctionnement l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit **21 535,32€** (recette au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

**20. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ - DELIB-2024-038 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe Maisons de santé de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 128 326,29	0	- 128 326,29
Fonctionnement	516,11		516,11
Total	- 127 810,18		- 127 810,18

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de **128 326,29€** (dépense au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, pour couvrir une partie du besoin de financement de la section soit **516,11€** (recette au 1068);

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

**21. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE - DELIB-2024-039 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe de la Genette Verte pour l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Genette Verte fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	156 967,09	- 763,20	156 203,89
Fonctionnement	2 925,55		2 925,55
Total	159 892,64	-763,20	159 129,44

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater de la section d'investissement pour un montant de **156 967,09€** (recette au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement restant, soit **2.925,55€** (recette au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.



## **22. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ANNEXE ZA COCURES - DELIB-2024-040 :**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe ZA de Cocurès de la **Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,**

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe ZA de Cocurès fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	-		
Fonctionnement	56 874,46		
Total	56 874,46	0,00	56 874,46

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **56 874,46€** (dépenses au 002) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

- **COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES & ORGANISATION DES SERVICES**

Monsieur le Président présente les dossiers préparés par la Commission, en lien avec le Bureau communautaire.

## **23. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES - DELIB-2024-042 :**

Le Conseil communautaire,

Monsieur le Président rappelle le cadre légal relatif au transfert de compétences :

**VU** l'article L5211-4-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'avis du Comité technique en date du 14 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que le territoire intercommunal entre dans le champ d'application de la loi du 3 août 2018, qui rend obligatoire l'exercice des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à partir du moment où l'EPCI exerce déjà ces compétences sur une partie de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires, qui exercent leurs fonctions pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré, sont de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de cette mise à disposition doivent être réglées par une convention conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale, selon des

quotités horaires prévisionnelles pour chaque agent communal définies sur la base des déclarations des communes d'origine et ajustées en lien avec le Bureau d'étude et le service Eau ;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes des années 2020 à 2023, un état récapitulatif du temps réellement passé à l'exercice des missions relative à l'Eau et l'Assainissement a été établi pour chaque agent concerné;

**CONSIDÉRANT** l'absence de l'agent Christophe ESTOR de la commune de Barre des Cévennes et son remplacement par deux nouveaux agents à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'intégrer ces nouveaux agents dans la mise à disposition par un avenant à la convention de mise à disposition à passer avec la commune de Barre des Cévennes ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'intégrer les deux agents ci-dessous dans la mise à disposition :

- PIC Norbert ;
- KRAIT Ismaël.

**DÉCIDE** de modifier les taux de mise à disposition des agents de la manière suivante :

COMMUNE	Taux de mise à disposition dans la convention	Avenant	Nouveau taux de mise à disposition
BARRE DES CÉVENNES	0%	0%	15%

**DÉCIDE** que ces taux de mise à disposition sont effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le projet d'avenant à la convention de mise à disposition avec la commune de Barre des Cévennes, annexé à la présente, ainsi que tout document utile ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

• **COMMISSION DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES**

Flore THÉROND présente les dossiers préparés par la Commission, en lien avec le Bureau communautaire.

**24. AVENANT À LA CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT ALSH FOYER RURAL PTITS CAILLOUX - DELIB-2024-041 :**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'obligation de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec les associations pour lesquelles le montant de la subvention annuelle allouée par la Communauté de communes est supérieur à 23.000€,

**CONSIDÉRANT** que le territoire communautaire compte actuellement deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Florac-Trois-Rivières, géré par le Foyer Rural « La Source » ; Ispagnac et Sainte Énimie, gérés par le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux »,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil n°DELIB\_2022-057 en date du 14 avril 2022 portant signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations gestionnaires des ALSH de Florac, Ispagnac et Sainte-Énimie,

**CONSIDÉRANT** les conventions partenariales triennales 2022-2024 passée entre la Communauté de communes et les associations « Les P'tits Cailloux » et « La Source », qui s'y rapportent, modifiées par avenants,

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'audit financier établi dans le cadre du contrôle de gestion interne portant sur l'ALSH « Les P'tits Cailloux » et les travaux d'analyses justifiant une nécessaire révision des modes de calculs des subventions allouées aux ALSH,

**CONSIDÉRANT** les transformations internes de l'association, au niveau de sa direction et sa pleine adhésion aux préconisations formulées pour la réduction de ses charges fixes, ainsi que l'accompagnement communautaire dans leur mise en œuvre,

**CONSIDÉRANT** le positionnement de la CCSS, à travers la mise en place d'un Plan d'Actions dès janvier 2024, visant à soutenir l'ALSH « Les P'tits Cailloux » au regard des changements en cours et à poursuivre,

**SUR PROPOSITION** de la Commission Solidarités, réunie le 28 Février 2028 et du Bureau communautaire.

**Flore THÉROND remercie Corine BERTRAND pour la qualité de son travail de contrôle de gestion interne, qui a permis à ce dossier d'avancer. Après avoir répondu aux questions des délégués concernant notamment la possibilité pour les communes-membres concernées de verser un fonds de concours et l'organisation d'un service ALSH sur la commune de Meyrueis ; après en avoir délibéré, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstention(s)**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens triennale 2022-2024 passée entre la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et le Foyer Rural « les P'tits Cailloux », ci-annexée, prévoyant notamment l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant maximum de 55.000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, avec l'association ; étant bien précisé que les sommes attribuées seront, dans tous les cas, votées annuellement, au moment de l'adoption du Budget principal,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,

**APPROUVE** les termes des projets des avenants s'y rapportant,

**ANNEXE** le cas échéant un exemplaire dudit projet à la présente délibération.

- **COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT**

Henri COUDERC, Président, et Etienne AMEGNIGAN, Chef du service, présentent les dossiers préparés par la Commission, en lien avec le Bureau communautaire.

**25. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU RÉSERVOIR DE L'HOPITAL DE FLORAC - FONDS DE CONCOURS SDEE - DELIB-2024-043 :**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

**VU** les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

**VU** les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

**CONSIDÉRANT** la demande du délégataire VEOLIA EAU pour la mise en place d'un traitement de chloration sur le réservoir de l'hôpital à Florac ; traitement qui fonctionne avec de l'électricité et qui nécessite donc la réalisation d'une extension électrique pour alimenter le réservoir ;

À la suite de la demande concernant les travaux d'électrification concernés, un devis estimatif a été établi pour ce projet, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant pour mener cette opération :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir de l'hôpital bourg de Florac (soit 176ml)	22.051,28€	Participation du SDEE	19.531,28€
		Fonds de concours Communauté de Communes forfait 1.000€ + 76ml*20€	<b><u>2.520,00€</u></b>
<b>Total</b>	<b>22.051,28€</b>		<b>22.051,28</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**ADOpte** la proposition présentée par Monsieur le Président ;

**S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

**DÉCIDE** d'amortir sur un seul exercice la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

**26. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE OEUVRE POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMTE A FLORAC - DELIB-2024-044 :**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2022\_145 en date du 20 Octobre 2022 portant actualisation du règlement intérieur de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2022\_146 en date du 20 Octobre 2022 actualisant les délégations du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDÉRANT** le programme pluriannuel d'investissement défini par le Schéma directeur d'assainissement du bourg de Florac-Trois-Rivières, réalisé en 2019 par le cabinet OTEIS ;

**CONSIDÉRANT** que ce PPI prévoit en 2024 les travaux ci-dessous :

- Reprise sur le réseau d'eaux usées autour du poste de relevage de la Place Paul Comte
- Reprise du collecteur d'une partie de l'avenue Jean Monestier
- Reprise du déversoir d'orage sur la rue de la Chicane
- Étude de raccordement des eaux pluviales

**CONSIDÉRANT** que ces travaux étaient estimés dans le PPI en 2019 à :

- Paul Comte : 35.000€
- Avenue Jean Monestier : 137.500€
- Rue de la Chicane : 35.000€
- Étude de raccordement des eaux pluviales : 10.000€
- Total : 217.500€

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prendre l'attache d'un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux et que le coût de cette mission est estimé à 30.000€ HT ;

**Après qu'il eut été répondu aux questions de Madame le Maire de Florac, concernant notamment l'impact des travaux qui suivront ces études préliminaires et son appel à bien coordonner ces derniers avec ceux, réalisés par la Commune, en vue de sécuriser l'avenue ; après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée, estimée à 30.000€ HT, soit une demande de devis auprès de 3 bureaux d'études ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et pièce utile se rapportant à cette affaire.

#### ● **COMMISSION DES TRAVAUX STRUCTURANTS**

Monsieur le Président et Violaine MARTIN présentent les dossiers préparés par la Commission, en lien avec le Bureau communautaire.

#### **27. AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX REQUALIFICATION ANCIEN HOTEL DU ROCHEFORT - DELIB-2024-045 :**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes, dont le siège administratif est basé à Florac-Trois-Rivières, est actuellement locataire de trois immeubles différents pour héberger ses services sur les communes de Florac-Trois-Rivières et de Gorges-Du-Tarn-Causse ; ce qui engendre des charges importantes pour la collectivité, alors que ces sites ne sont pas totalement adaptés, ni aux normes ;

**CONSIDÉRANT** le travail partenarial conduit avec le CAUE de la Lozère pour la réalisation d'une étude sur la requalification de l'hôtel du Rochefort à Florac-Trois-Rivières, en siège communautaire ;

**CONSIDÉRANT** le rendu de cette étude en Bureau communautaire du 20 mai 2021 et lors de la Conférence des Maires du 27 mai 2021 ;

**VU** la délibération n°2021-110 en date du 3 juin 2021 portant validation du projet de création de nouveaux locaux communautaires, selon cette même orientation, pour réunir l'ensemble des services communautaires, dans l'ancien hôtel Rochefort ;

**VU** la délibération n° 2021-142 en date du 9 septembre 2021, portant choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée du groupement HSB - IB2M et ECO BATIMENT ;

**VU** la délibération n°2021-198 en date du 9 décembre 2021 portant décision de sursoir à la validation de l'APS dans l'attente de l'examen par les commissions Travaux de la communauté de communes et de la commune de Florac du transfert ou non de la Maison France services ;

**VU** la délibération n°2022-063 en date du 24 mars 2022 validant l'APS n°2 de la requalification de l'ancien hôtel du Rochefort ;

**VU** la délibération n°2022-108 en date du 30 juin 2022 portant validation de l'APD et décision du lancement de la consultation des entreprises de travaux en procédure adaptée ;

**VU** la délibération n°2022-109 en date du 30 juin 2022 portant validation du plan de financement de cette opération et sollicité les subventions auprès des différents financeurs,

**VU** la délibération n°2022-165 en date du 8 décembre 2022 portant validation des marchés de travaux aux entreprises,

**CONSIDÉRANT** l'ordre de service de démarrage de la période de travaux en date du 9 janvier 2023 pour une durée de 18 mois, soit une fin théorique des travaux au 9 juillet 2024,

**CONSIDÉRANT** les adaptations nécessaires en cours de chantier ; à savoir qui génèrent des travaux en plus et en moins :

- Lot 3 : il s'est avéré que plusieurs poutrelles soutenant la terrasse d'entrée sont cassées à plusieurs endroits, aussi afin d'éviter tout désordre futur, il est proposé de reprendre intégralement cette terrasse

**CONSIDÉRANT** le devis proposé par l'entreprise :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'accepter les travaux en plus-value et en moins-value, pour un montant de **+ 17 723.83 € HT**, sur un montant initial de travaux de 455 416.13 € HT, soit +3.89 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant suivant avec l'entreprise :

Lots	Titulaires	Montant marché initial + avenant 1 en € HT	Montant avenant n°2 en € HT	Montant après avenants en € HT	% avenant
3 Gros Œuvre	S&B	455 416.13	+17 723.83	493 009.56	+ 3.89%
<b>TOTAL MARCHÉS</b>		<b>2.806.851,71</b>	<b>+17 723.83</b>	<b>2 824 882.94</b>	

**ANNEXE** ledit avenant à la présente délibération

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal communautaire.

**• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Les points suivants sont abordés et font l'objet d'échanges, sans donner lieu à délibération :**

- courrier adressé à Monsieur le Préfet concernant le projet de récupération des eaux de depuis pour l'abreuvement du cheptel sur le Causse Méjean en vue d'obtenir une dérogation pour assouplir les modalités techniques de raccordement et d'utilisation des eaux en lien avec le réseau public.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.**

**Fait à Florac le 18 mars 2024.**

**Henri COUDERC,**  
Président

**Claudie MARTIN-PASCAL,**  
Secrétaire de séance

Et ont signé les membres du Conseil communautaire,